

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

PC SB

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025

Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq le onze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SEPVRET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu de la mairie, sous la présidence de Patrick CHARPENTIER, Maire.

Date de la convocation : 2 décembre 2025

Présents : MM./Mmes : BOUGOUIN Isabelle, BUTRÉ Sabrina, CHARPENTIER Patrick, CHESNES Dolorès, DUCOURTIEUX Jean-Claude, DURANDEAU Rodolphe, GIRARD Marie-Françoise, LIÉTARD Philippe, MIGAULT Marie-Rose, THIERY Yves

Absents ayant donné pouvoir :

Absents excusés : BARC Nathalie, BRISSARD Armand, JUIN Fabrice, PARISOT Bertrand, VRIGNAULT Emilie

Secrétaire de séance : Mme BUTRÉ Sabrina

ORDRE DU JOUR :

- Validation du dernier Procès-Verbal,
- Modifications statutaires de la CCMP – Compétence « Eau »,
- Plan de financement des travaux Salle Saint-Martin,
- Cadeaux de fin d'année agents,
- Subvention Chambre des métiers et de l'Artisanat,
- Validation de devis (Imprimeur, Citer),
- Questions diverses.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

PC SB

MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA CCMP – COMPÉTENCE « EAU »

Les communes concernées de la communauté de communes sont actuellement adhérentes au SERTAD et/ou au SMAEP 4B pour l'exercice de cette compétence. Ces syndicats étant supra-communautaires, le transfert de la compétence « Eau » à la communauté de communes aura pour effet qu'elle sera automatiquement substituée à ses communes membres au sein de ces syndicats (mécanisme de représentation-substitution). A ce titre, la communauté de communes n'a pas à mettre en œuvre une délégation de compétence.

Ces modifications statutaires sont décidées par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée prévues à l'article L.5211-17 du CGCT (la moitié des communes représentant les deux tiers de la population ou l'inverse).

Afin de prendre en compte le transfert de compétence « Eau » issu du vote du conseil communautaire du 25 septembre 2025, il est nécessaire de procéder à une modification statutaire.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le transfert de la compétence « Eau » tel que décrit ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Approuve la modification statutaire de la communauté de communes Mellois en Poitou relative au transfert de la compétence « Eau », telle qu'elle figure dans les statuts annexés, à compter du 1er janvier 2026.**

PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX SALLE SAINT-MARTIN

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide (vote : 9 voix pour et 1 abstention) :

- De projeter les travaux dans cette petite église de manière à la transformer en salle culturelle confortable et sécurisée (aux normes électricité – PMR – Pompiers – Accessibilité).
- De plafonner les travaux à hauteur de 125 000,00 € HT, compatible avec le budget communal. Les devis arrivés étant supérieurs à cette somme citée, le conseil municipal demande de retravailler avec les artisans de manière à satisfaire le budget imparti.
- De déposer une demande de subvention en maintenant dans la colonne dépenses, la somme maximum de 125 000,00 € HT, compte-tenu de l'échéance du 31 décembre 2025 pour la demande DETR.

Plan de financement prévisionnel (en HT)

Dépenses HT		Recettes HT	
<ul style="list-style-type: none">• Maîtrise d'œuvre• Maçonnerie intérieure - extérieure• Menuiserie intérieure - extérieure• Electricité – plomberie• Chauffage PAC• Carrelage• Sanitaires		<ul style="list-style-type: none">• <i>Subvention Départementale</i> DETR 2025 (40 %) €• <i>Fondation du Patrimoine (3 %)</i>• <i>Mission Patrimoine de Stéphane Bern (2,4 %)</i>• <i>Crowdfunding en don (1 %)</i>• <i>Autofinancement Commune (53,6 %)</i>	<ul style="list-style-type: none">50 000,003 750,00 €3 000,00 €1 250,00 €67 000,00 €
TOTAL	125 000,00 € HT	TOTAL	125 000,00 € HT

CADEAUX DE FIN D'ANNÉE AGENTS

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'offrir un bon d'achat dans un commerce de proximité à chaque agent municipal pour les fêtes de fin d'année.

SUBVENTION CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de 50,00 euros par apprenti en formation à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de NIORT et résidant dans la commune de Sepvret.

3 apprentis sont en formation, la subvention s'élève donc à **150,00 euros**.

VALIDATION DE DEVIS

Pour l'impression des bulletins municipaux, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider :

- Devis N°075676/00 d'un montant de 1 290,00 € HT, soit 1 548,00 € TTC
IMPRESSIONS DUMAS – 525 Avenue de Limoges – 79000 NIORT

QUESTIONS DIVERSES

- Il sera demandé au propriétaire d'enlever la voiture épave située dans la rue de la Mantelière,
- Ajouter des panneaux signalétiques : 1 pour la Salle des Fêtes, 3 pour le cimetière, 2 pour la rue des Ouzines et 1 « Ralentissez école ».
- Le 10 décembre au Tallud, 3 bénévoles de la commune ont reçu une médaille pour leur engagement associatif par le Comité Départemental des médaillés de la Jeunesse, des sports et de l'engagement associatif des Deux-Sèvres. Il s'agit de Claire DELAGARDE, Anne GIRAUDEL-CHARPENTIER et Yves THIERY.
- Une réunion sur la production de châtaignes a été organisée avec succès par le collectif mellois le 2 décembre.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.
Fait et délibéré en séance du 11 décembre 2025*

Secrétaire de séance :

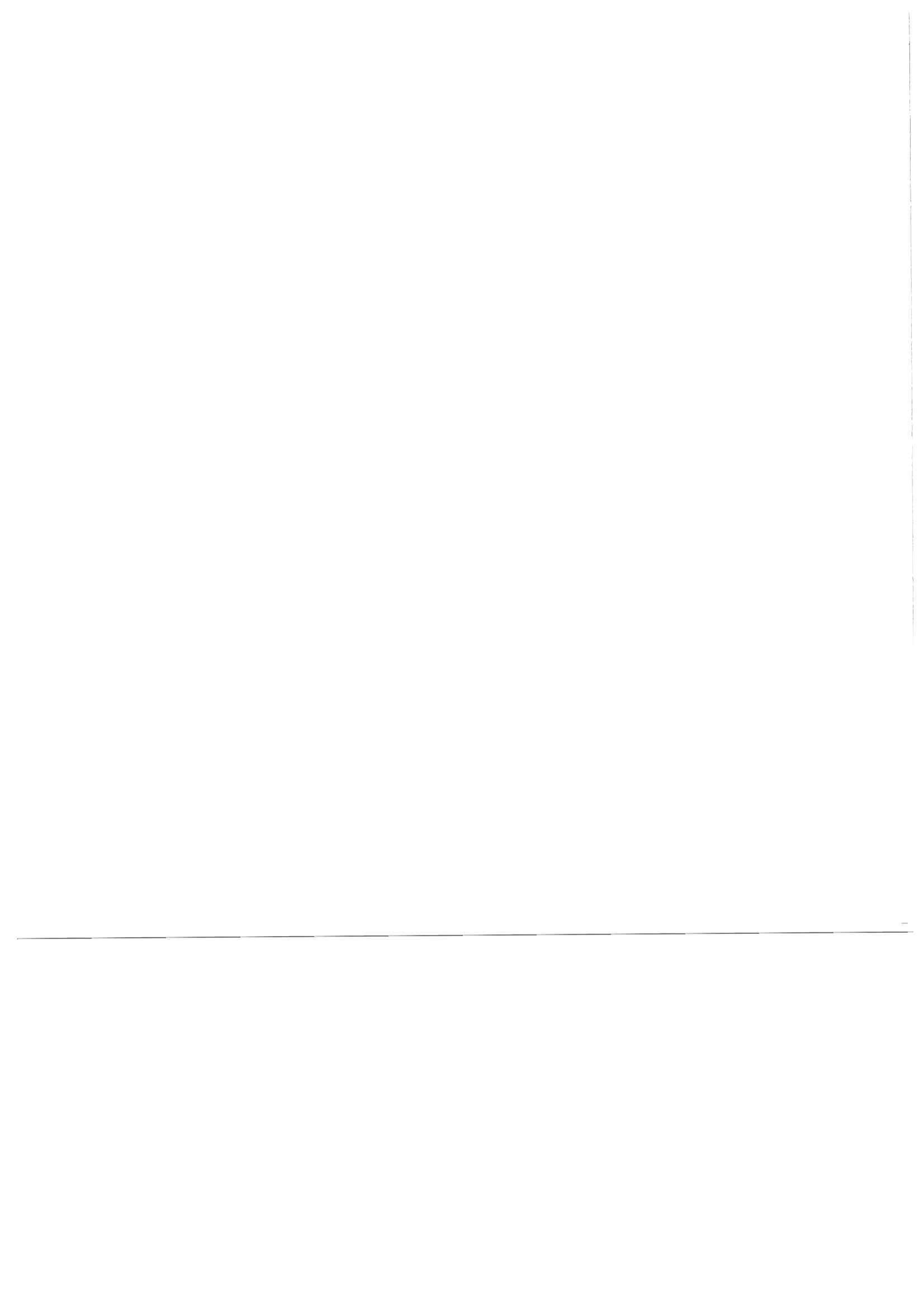
BUTRÉ Sabrina



Le Maire :

CHARPENTIER Patrick





LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL du 11 décembre 2025

Procès-verbal consultable sur www.mairie-sepvret.fr ou en mairie

N° délibérations	Objet	Vote			
		Pour	Contre	Abstention	Exclus
N°58/2025	Modifications statutaires de la CCMP – Compét. EAU	10	0	0	0
N°59/2025	Cadeau de fin d'année des agents	10	0	0	0
N°60/2025	Subvention Chambre des Métiers et de l'Artisanat	10	0	0	0
N°61/2025	Validation de devis Impression des bulletins municipaux	10	0	0	0
N°62/2025	Plan de financement des travaux Salle Saint-Martin	9	0	1	0

